Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 060-256005638-20261110-DECISION41_2026-AU

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

DECISION N°41/2026

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 13 OCTOBRE 2026

Séance du 10 novembre 2026

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 15 octobre 2026, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 19

votants : 22

Date de convocation : 15 octobre 2026

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Corry NEAU, Anthony ARCIERO, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Patrice URVOY, Jean Paul DOUET, Françoise BALOSSIER, Vincent DESBOIS, Valérie CARON, Didier DAGONET, Corinne TANGE, Didier WROBLEWSKI, Sylvie BOCOBZA, Jean-Claude TURBAN.
En visio : Jean-François RENARD, Martine BORGOO.

Avaient donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Manoëlle MARTIN, Gilles SELLIER à Corry NEAU, Nicole COLIN à Corry NEAU.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, François DROUIN, Cécile HERBET, Véronique MAGNIER.

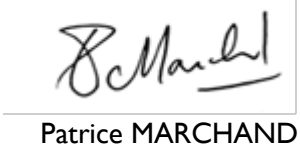
Assistaient également : Serge LOPEZ, Président de la commission « Patrimoine Historique et Culturel », Fabrice DALONGEVILLE, Président de la commission « Développement économique », Caroline BAUDRY-IMOGAI, Chargée de mission au Conseil Régional d'Ile-de-France, Sara ANTOINE, Chargée de mission au Conseil Départemental du Val d'Oise, Pascal LAMBERT, Chargé de mission SIG évaluation au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Monsieur MARCHAND propose d'adopter le procès-verbal du Bureau du 13 octobre 2026.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Bureau du 13 octobre 2026

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

Procès-verbal du Bureau

Séance du 13 octobre 202

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 060-256005638-20261110-DECISION41_2026-AU

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à dix-neuf heures s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 18 septembre 2026, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	13
Nombre de pouvoirs	5

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Anthony ARCIERO, Patrice MARCHAND, Patrice URVOY, Françoise BALOSSIER, Vincent DESBOIS, Valérie CARON, Didier DAGONET, Corinne TANGE, Didier WROBLEWSKI, Sylvie BOCOBZA, Jean-Claude TURBAN.

Avaient donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Manoëlle MARTIN, Corry NEAU à Anthony ARCIERO, Gilles SELLIER à Patrice MARCHAND, Cécile HERBET à Valérie CARON, François DROUIN à Didier WROBLEWSKI.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Jean-François RENARD, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Nicole COLIN, Martine BORGOO, Daniel DRAY, Jean-Paul DOUET, Véronique MAGNIER.

Assistaient également : Serge LOPEZ, Président de la commission « Patrimoine Historique et Culturel », Brice GRZESIAK, Président de la commission « Communication-Sensibilisation », Caroline BAUDRY-IMOGAI, Chargée de mission au Conseil Régional d'Ile-de-France, Sara ANTOINE, Chargée de mission au Conseil Départemental du Val d'Oise, Claire GOUDOUR, Chargée de mission Urbanisme au Parc naturel régional, Pascal LAMBERT, Chargé de mission SIG évaluation au Parc naturel régional, Solange DUCHARDT, chargée de mission Paysage au Parc naturel régional, Nicolas LEBESGUE, chargé de mission Paysage au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption du procès-verbal du Bureau du 15 septembre 2026 ;
- Mobilisation du fonds « études d'aménagement » pour une étude d'aménagement du site du château de la Reine Blanche à Coye-la-Forêt ;
- Mobilisation du fonds « études d'aménagement » pour la réalisation d'un fascicule relatif à la perméabilisation des sols et la gestion alternative des eaux pluviales ;
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal ;
- Actualisation des présidences des Comités de pilotage des sites Natura 2000 « Trois Forêts et Bois du Roi » et « Coteaux de l'Oise autour de Creil » ;
- Désignation d'un représentant au Comité National d'Action Sociale ;
- Augmentation des heures de vacation ;
- Information sur l'état d'avancement des zones d'accélération des énergies renouvelables ;
- Information sur la thématique de l'évaluation : Journée de l'évaluation et bilan de la Charte à mi-parcours ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 060-256005638-20261110-DECISION41_2026-AU

Il donne lecture des pouvoirs.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur François DESHAYES est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2026

Monsieur MARCHAND demande aux membres du Bureau s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la réunion du Bureau du 15 septembre 2026.

Le procès-verbal du Bureau du 15 septembre 2026 est adopté à l'unanimité.

3. MOBILISATION DU FONDS « ETUDES D'AMENAGEMENT » POUR UNE ETUDE D'AMENAGEMENT DU SITE DU CHATEAU DE LA REINE BLANCHE A COYE-LA-FORET

Monsieur MARCHAND rappelle que l'Institut de France projette de développer une activité économique permettant de financer la réhabilitation du patrimoine bâti des étangs de Comelles qui se dégrade.

Il explique que l'Institut de France a fait réaliser une étude économique qui a permis de déterminer un programme.

Sylvie CAPRON précise que l'étude propose une activité de restauration, de type guinguette, au niveau du bâtiment des loges, une réhabilitation et un confortement des activités de réception au niveau du château de la Reine Blanche en lieu et place de la tente, peu qualitative, ainsi qu'un hôtel d'une 50° de chambres.

Monsieur DESHAYES souligne que cet hôtel serait réalisé dans un second temps et qu'il ne fait pas, pour le moment, l'unanimité. Il rappelle que le site est très protégé.

Il note que l'Architecte des bâtiments de France et l'Inspectrice des sites semblent ouverts à une évolution du site ; ce qui est nouveau.

Monsieur MARCHAND demande à quelle échéance le PLU serait révisé et si une OAP est envisagée.

Monsieur DESHAYES répond que la commune vient de mettre en révision son PLU, que les délais de révision de PLU sont plus ou moins longs et que par conséquent une échéance de 2 à 3 ans semble réaliste. Il indique qu'effectivement, une OAP sera faite.

Monsieur MARCHAND explique que l'étude qui est proposée aurait pour objet d'établir, après un diagnostic multi-thématiques, des scénarios permettant d'évaluer la capacité du site à conforter les activités actuelles et à en accueillir de nouvelles. Il note que le bureau d'études s'appuierait sur le programme élaboré par le cabinet Belleville qui pourrait être modifié en fonction de contraintes techniques, d'espaces, de flux et stationnement et des contraintes écologiques et patrimoniales établies dans le diagnostic.

Il ajoute que le Parc naturel régional serait maître d'ouvrage et que l'Institut de France participerait à hauteur de 20 % du coût de l'étude.

Il précise qu'après une mise en concurrence, il est proposé de retenir le cabinet A Ciel Ouvert pour un montant de 38 675 € HT soit 46 410 € TTC.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 060-256005638-20261110-DECISION41_2026-AU

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident cette étude et autorisent le Président à mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer.

4. MOBILISATION DU FONDS « ETUDES D'AMENAGEMENT » POUR LA REALISATION D'UN FASCICULE RELATIF A LA PERMEABILISATION DES SOLS ET LA GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional a fait réaliser 18 études de gestion alternative des eaux pluviales qui ont permis de rassembler de la matière pour réaliser un catalogue de toutes les solutions possibles pour permettre la perméabilisation des sols et la gestion alternative des eaux pluviales.

Il explique qu'il est proposé de réaliser un fascicule technique à destination des collectivités regroupant les pratiques connues à l'heure actuelle permettant aux élus et aux services techniques d'orienter leurs choix en matière de désimperméabilisation des espaces publics et de gestion des eaux pluviales.

Il note que ce fascicule pourra être annexé au PLU des communes.

Il rapporte que la Commission « Architecture, Urbanisme, Paysage » a retenu l'offre du bureau d'étude A Ciel Ouvert pour un coût de 8 830 € HT, soit 10 596 € TTC.

Monsieur DESBOIS observe que c'est le même bureau d'études que pour l'étude d'aménagement du site des étangs de Comelles qui a été choisi.

Sylvie CAPRON répond, qu'en ce qui concerne ce fascicule, une consultation a été faite auprès des 3 bureaux d'études qui avaient rendu les meilleures études de gestion alternative des eaux pluviales et que c'est l'offre d'A Ciel Ouvert qui est la moins chère et la mieux disante.

Nicolas LEBESGUE ajoute que c'est ce bureau d'études qui a réalisé les meilleures études.

Concernant l'étude d'aménagement aux étangs de Comelles, Claire GOUDOUR indique qu'une consultation a été faite auprès de 4 bureaux d'études et que, là aussi, c'est l'offre d'A Ciel Ouvert qui est à la fois la mieux construite et la moins chère.

Monsieur DESBOIS demande si on connait ce bureau d'études et s'il donne satisfaction.

Monsieur DESHAYES rapporte que c'est lui qui a réalisé l'étude d'aménagement du site des Trois Châteaux dans sa commune et qu'il en a été très satisfait.

Madame BOCOBZA demande à quelle échéance ce fascicule paraitrait.

Sylvie CAPRON répond au premier trimestre 2027.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident la réalisation de ce fascicule et décident de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour le financer.

5. MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Monsieur MARCHAND rapporte les deux dossiers présentés.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 060-256005638-20261110-DECISION41_2026-AU

Commune de LA CHAPELLE-EN-SERVAL – plantation d'arbres

La commune de LA CHAPELLE-EN-SERVAL souhaite poursuivre sa politique de plantations d'arbres prévues dans différents lieux de la commune, suite au périssement de certains dû à la canicule.

Il est demandé si les arbres remplacés sont ceux qui ont été financés par le PNR l'an dernier.

Solange DUCHARDT répond qu'elle ne sait pas mais observe que, cet été, il n'y a pas que les jeunes arbres qui sont morts.

Sylvie CAPRON précise que le devis des fournitures a été légèrement revu à la baisse, passant de 10 895 € HT à 9 945 € HT.

- Le montant des devis se monte ainsi à 12 425 € HT ;
- Le montant de l'aide sollicitée (80 %) est de 9 940 €.

Commune de VIARMES – plantation d'arbres et semis de gazon fleuri dans la plaine de jeux rue Jean Moulin

- Le montant des devis est de 6 600 € HT ;
- le montant de l'aide sollicitée (50%) est de 3 300 €.

Monsieur MARCHAND note la différence du taux de participation du Parc naturel régional. Il explique qu'il a demandé un tableau récapitulant les règles de financement qui ont été construites par le Bureau au cours du temps.

Un tableau est distribué aux membres du Bureau et Monsieur MARCHAND en fait la lecture. Il note que, concernant le Fonds pour une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal, une strate à 5 000 habitants a été faite ; ce qui explique que le taux d'intervention du PNR dans le dossier de Viarmes soit différent de celui du dossier de La Chapelle-en-Serval.

Il propose que chacun garde à l'esprit ce tableau, réfléchisse à d'éventuels amendements et que cela soit mis en discussion à une prochaine réunion de Bureau.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident les dossiers ainsi présentés et décident de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour les financer.

6. ACTUALISATION DES PRESIDENCES DES COMITES DE PILOTAGE DES SITES NATURA 2000 « TROIS FORETS ET BOIS DU ROI » ET « COTEAUX DE L'OISE AUTOUR DE CREIL »

Monsieur MARCHAND rappelle le Parc naturel régional a élaboré les documents d'objectifs des sites Natura 2000 « « Trois forêts et bois du Roi » et « Coteaux de l'Oise autour de Creil » et qu'il est animateur pour la mise en œuvre de ces documents d'objectifs.

Il rappelle également que Monsieur CHERON, Maire-Adjoint de Ver-sur-Launette, délégué titulaire au Parc naturel régional et Président de la Commission « Patrimoine naturel et réseaux écologiques », était Président du Comité de pilotage Natura 2000 « Trois forêts et bois du Roi » et que Monsieur MACUDZINSKI, Maire de Saint-Maximin puis Monsieur BROCHOT, Maire-Adjoint de Creil, délégué titulaire au Parc naturel régional, ont été Président du COPIL.

Monsieur MARCHAND propose la candidature de Madame CARON, Maire-adjointe de Lamorlaye, déléguée titulaire au Parc naturel régional et Présidente de la Commission « Patrimoine naturel et réseaux écologiques », à la présidence du Comité de pilotage Natura 2000 « Massifs des Trois Forêts et Bois du Roi ».

Madame CARON rapporte qu'elle a participé à la journée Natura 2000 organisée par la Fédération des Parcs naturels régionaux et la Région Hauts-de-France qui était très intéressante.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 060-256005638-20261110-DECISION41_2026-AU

Monsieur MARCHAND propose ensuite la candidature de Monsieur ASSEMTI, Maire-adjoint de Creil, délégué titulaire au Parc naturel régional, à la présidence du Comité de pilotage Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».

A l'unanimité, les membres du Bureau valident la candidature de Madame CARON à la présidence du Comité de pilotage Natura 2000 « Massifs des Trois Forêts et Bois du Roi » et celle de Monsieur ASSEMTI à la présidence du Comité de pilotage Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».

7. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur MARCHAND explique que le Parc naturel régional adhère au Comité National d'Action sociale (CNAS) qui propose une offre de prestations d'action sociale pour les agents des collectivités territoriales et qu'il convient de désigner un délégué pour représenter le PNR au CNAS. Il note qu'il s'agit surtout de donner un pouvoir.

Il propose d'être ce représentant.

Sylvie CAPRON précise que le CNAS a sollicité une délibération du Comité syndical et que cette désignation devra donc être soumise au Comité syndical du 8 décembre.

8. AUGMENTATION DES HEURES DE VACATION

Monsieur MARCHAND donne lecture des manifestations ou stands pour lesquels les vacataires ont été mobilisés depuis le début de l'année.

Il souligne, qu'à cette date, 600 heures de vacation ont été consommées et qu'il est nécessaire de prévoir 300 heures de vacation supplémentaires.

A l'unanimité, les membres du Bureau autorisent le Président à soumettre cette délibération au prochain Comité syndical.

9. INFORMATION SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Claire GOUDOUR rappelle la loi d'accélération des énergies renouvelables, le rôle du Parc naturel régional ainsi que l'état d'avancement de la procédure.

Elle rapporte que les deux Préfectures de l'Oise et du Val d'Oise ont publié un arrêté entérinant les zones d'accélération, bien que les objectifs ne soient pas atteints. Elle ajoute que les communes qui ont proposé des zones d'accélération peuvent à présent délibérer sur les zones d'exclusion.

Madame BOCOBZA remercie l'équipe du Parc naturel régional pour son aide très utile, les élus étant perdus devant une loi si complexe.

Claire GOUDOUR souligne aussi que l'avis du Parc naturel régional sur les zones proposées pour de l'agro photovoltaïsme a été plutôt bien pris en compte par les services de l'Etat.

Monsieur DESHAYES suggère que le Parc naturel régional informe les communes sur la possibilité qu'elles ont, à présent, de délibérer sur les zones d'exclusion.

Il est demandé ce que cette loi apporte.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 060-256005638-20261110-DECISION41_2026-AU

Monsieur MARCHAND répond que cela permet en théorie aux opérateurs d'énergies nouvelles de mieux cibler les terrains, même si cela ne sera pas aussi simple (un refus peut être donné en zone d'accélération et un accord en zone d'exclusion).

10. INFORMATION SUR LA THEMATIQUE DE L'EVALUATION

Sylvie CAPRON et Pascal LAMBERT présentent la démarche d'évaluation inscrite dans la Charte, ce qui a été réalisé jusqu'alors et ce qui est prévu, à savoir la journée de l'évaluation sur la biodiversité le 15 décembre prochain et le bilan de la Charte à mi-parcours.

Madame BOCOBZA suggère d'adresser aux communes un questionnaire pour connaître les actions qu'elles ont mis en œuvre pour concourir à l'atteinte des objectifs de la Charte. Elle explique que cela peut servir aux communes pour faire un bilan de leur action.

Sylvie CAPRON explique que le groupe de travail y a pensé lors de la préparation de la journée de l'évaluation sur la biodiversité mais qu'il n'est pas allé jusque-là. Elle ajoute qu'effectivement cela peut être envisagé.

Pascal LAMBERT indique que cela a déjà été fait par d'autres PNR mais que le retour est souvent faible.

Monsieur DAGONET insiste sur le fait que ce questionnaire doit être très facile à remplir pour les petites communes.

11. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Il rappelle la prochaine date du Bureau, à savoir le mardi 10 novembre à 19H00. Il précise que cette réunion sera être suivie d'un dîner.

Constatant qu'il n'y a plus de question, Monsieur MARCHAND lève la séance à 20H30

François DESHAYES	Patrice MARCHAND
	
Secrétaire de séance	Président